



Prime de 2000€ : Compte Rendu de la rencontre des Organisations Syndicales avec la Direction d'ArianeGroup

La Direction d'ArianeGroup a reçu les organisations syndicales le mardi 29 août 2017 pendant une heure trente pour évoquer la problématique de la « prime de transfert » de 2000€.

Pour mémoire, cette prime que devait verser Safran à ses ex salariés correspondait à 2000€ + 4% du salaire annuel brut de base. Safran ayant changé d'avis au dernier moment, seuls les 4% ont été versés !

Alain Charneau (CEO ArianeGroup) a fait, à cette occasion, la déclaration suivante : « Je souhaite des négociations constructives, rapides et donc responsables... **ArianeGroup prendra à sa charge le versement des 2000€ aux ex salariés SAFRAN bien que ce ne soit pas dans notre budget.** Considérez que c'est un engagement très fort d'ArianeGroup. Comme ce montant n'était pas prévu, nous allons verser 1/3 du montant en 2017 et 2/3 début 2018 pour ne pas impacter trop fort le budget 2017. **Par contre, il faudra compenser par une précaution sur les embauches et une revue du budget 2018 dans le cadre du plan à 5 ans.** »

Une confirmation écrite a été demandée, elle devrait être envoyée aux salariés dans les prochains jours.

Date: 30/08/17
Our ref: DRH/036/2017

Objet/Subject: Prime de transfert

Madame, Monsieur,

En tant qu'ancien salarié du groupe Safran, vous bénéficiez du versement de la prime de transfert décidée par le groupe Safran.

Dans ce cadre, vous avez déjà reçu avec la paie du mois d'août un premier versement.

La Direction d'ArianeGroup a décidé de le compléter afin d'atteindre le niveau initialement communiqué à savoir 4% + 2000 euros.

Au regard de l'effort à consentir par ArianeGroup et de nos contraintes, la Direction d'ArianeGroup a décidé d'assurer ce complément en deux fois :

- 700 euros brut sur la paie de septembre 2017
- 1300 euros brut début 2018

La réussite des objectifs des prochaines années, à commencer par ceux de 2017 est crucial pour l'entreprise et nous savons pouvoir compter sur votre engagement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Charneau
Directeur Général



Philippe Pastor
Directeur Ressources Humaines

